AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0746
FR0000120404-FS0391

22 mai 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2023, la société HSBC Holdings Plc (8 Canada Square, Londres E145HQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mai 2023, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir, indirectement, 16 144 532 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 6,14% du capital et 4,70% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
HSBC Bank plc	15 711 802	5,97	15 711 802	4,57
HSBC Global Asset Management (UK) Limited	134 710	0,05	134 710	0,04
INKA Internationale Kapitalanlagegesellschft mbH	298 020	0,11	298 020	0,09
Total HSBC Holdings Plc	**16 144 532**	**6,14**	**16 144 532**	**4,70**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR hors marché.

A cette occasion, la société HSBC Bank Plc[2] a franchi en hausse le même seuil.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général :

- 39 000 « *convertible bond* » à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'entre le 7 décembre 2027 et le 28 novembre 2027 et pouvant donner droit à autant d'actions ACCOR ; et

- 9 « *convertible bond* » à dénouement physique, exerçables à tout moment jusqu'au 7 juillet 2023 et pouvant donner droit à autant d'actions ACCOR.

[1] Sur la base d'un capital composé de 263 031 794 actions représentant 343 615 702 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée au plus haut niveau par la société HSBC Holdings Plc.